

Image not found or type unknown



Divorce et partage différé

Par **ibouchou**, le **09/09/2008** à **18:58**

Mariés sous le régime de la séparation des biens, mon épouse et moi désirons divorcer à l'amiable; elle souhaite continuer à vivre avec nos enfants (16 et 12 ans) dans la maison que nous avons achetée à parts égales (c'est le seul bien que nous avons en commun), au moins jusqu' au départ de ceux-ci; existe-il une procédure-reconnaissance de dette-convention d'indivision-autre, qui nous permette de divorcer immédiatement et de différer le partage de la maison?rnp ar avance, merci